



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

LL.B. BACHELOR OF LAWS (1RE, 2E ET 3E ANNÉES) MAURITIUS | MAURICE

2025 / 2026

Direction : Anthony MERGEY

LLB Programmes taught in English - Droit

Diplôme délivré :

University Degree: Undergraduate

Durée des études :

3 ans / 3 years

Modalités d'enseignement :

Formation initiale

► PRÉSENTATION

Ce LL.B. Bachelor of Laws est proposé à l'île Maurice par l'Université Paris-Panthéon-Assas, en partenariat avec Unicity Education Hub. Ce programme de trois ans offre un mélange unique de droit anglo-saxon (*common law*), de droit continental (*civil law*), de droit mauricien et de droit international. En mettant l'accent sur les sujets fondamentaux et les questions juridiques internationales, il vous donnera une vue détaillée des sujets juridiques clés et constitue sans aucun doute une base solide pour toute carrière juridique, quelle qu'elle soit.

Candidature

[Déposer une candidature.](#)

► OBJECTIFS

Mis en place pour la première fois à l'île Maurice en octobre 2016, ce diplôme s'inscrit dans la volonté de notre université de développer ses formations en droit à l'étranger.

Créé sur le modèle de la licence (cycle en 3 ans), ce *Bachelor* vise à donner aux étudiants une formation complète en droit. La principale difficulté de cette formation résulte de la nécessité de prendre en compte les spécificités du droit mauricien, car il s'agit d'un droit mixte qui s'inspire du *civil law* et du *common law*. Aussi, si l'intitulé des cours proposés ressemble fortement à ceux de notre licence parisienne, le contenu, lui, diffère parfois. Dans un souci de cohérence, mais également dans l'intérêt des étudiants, la formation prend en compte ces particularités (le droit civil mauricien s'inspire grandement du droit français, tandis que le droit administratif est d'inspiration anglaise).

Par ailleurs, si la formation s'adresse principalement à des étudiants mauriciens, l'objectif est également d'attirer des étudiants d'Afrique de l'Est et de l'Océan Indien, ce qui explique la présence de matières à dimension internationale et l'usage de la langue anglaise – par ailleurs langue nationale à Maurice – pour dispenser les enseignements.

Au final, les matières considérées comme fondamentales pour tout étudiant issu d'un cycle de 3 ans sont traitées (introduction au droit civil, introduction au droit public, droit pénal, droit des affaires, droit administratif, droit international – public et privé –, droit des personnes et de la famille, droit des biens, droit des contrats, droit du travail, procédure civile, procédure pénale, droit fiscal, ainsi que, donc, bon nombre de matières à dimension internationale).

Dernier point, environ 75% des enseignements sont assurés par des intervenants de l'université. Le maintien d'un corps professoral majoritairement français est une priorité pour transmettre le savoir-faire de notre université et faire valoir notre spécificité.

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr

Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

► ADMISSIONS

Les admissions au programme « LL.B. » sont effectuées avant le 20 septembre de chaque année conformément aux dispositions de l'article 2.

Comme l'indique le règlement du diplôme, « sont admis à s'inscrire à la première année de LL.B. les personnes qui justifient d'un niveau équivalent au Baccalauréat français et dont la candidature a été acceptée par une commission composée de deux professeurs et/ou maîtres de conférences de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

Les candidatures sont appréciées au regard d'un dossier qui comporte :

- > Une lettre de motivation
- > Les résultats de l'année de 1ère (ou équivalent) et du premier trimestre de terminale (ou équivalent)
- > Au moins une lettre de recommandation.

Pour une inscription directement en 2e ou 3e année, les candidatures sont appréciées au regard d'un dossier qui comporte

- > Une lettre de motivation
- > Les résultats de la 1ère ou/et de la 2e année.

Les acquis de l'expérience professionnelle peuvent être admis en équivalence du baccalauréat, sous réserve de leur validation par une commission composée d'enseignants de l'Université Paris-Panthéon-Assas.

► ORGANISATION

Les enseignements du LL.B. sont organisés en 6 semestres. Tous les enseignements sont dispensés, en principe, en anglais. Les examens sont également organisés en anglais.

Certains cours ou séminaires peuvent être enseignés en français, dans la limite de 25% du volume horaire de chaque semestre. Pour ces matières, les examens sont organisés en langue française.

► PROGRAMME

1Re Année

Modules

Semestre 1

Système juridique 1 | Règles et principes fondamentaux du droit [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Système juridique 2 | Raisonnement juridique et sources du droit [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Système juridique 3 | Fondements historiques des systèmes juridiques et politiques - (30h, 5 [ECTS](#))

Système juridique 4 | Systèmes législatifs et judiciaires comparés - (30h, 5 [ECTS](#))

Droit public 1 | Droit constitutionnel comparé - (30h, 5 [ECTS](#))

Méthodologie juridique - (20h, 3 [ECTS](#))

Semestre 2

Droit des biens [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

MISSION ORIENTATION EMPLOI

Université Paris-Panthéon-Assas, Centre Assas, 92 rue d'Assas, 75006 PARIS - Tél. +33 (0)1 44 41 58 75 - cio@u-paris2.fr

Informations susceptibles d'être modifiées par les conseils de l'université



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Droit de la famille et des personnes [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Relations internationales - (30h, 5 [ECTS](#))

Système juridique 5 | Système juridique anglais - (30h, 5 [ECTS](#))

Droit public 2 | Droit constitutionnel mauricien - (30h, 5 [ECTS](#))

Méthodologie juridique - (20h, 3 [ECTS](#))

Volume horaire total : 340h + 60h Practicals

2E Année

Modules

Semestre 1

Matières principales

Droit pénal 1 | Fondements du droit pénal [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit public 3 | Droit administratif - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit économique global - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit international public - (30h, 6 [ECTS](#))

Matières optionnelles

Parcours 1

Droit des contrats [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Parcours 2

Droit des obligations [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Semestre 2

Matières principales

Droit du travail et des relations professionnelles [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Organisations internationales et régionales - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit pénal 2 | Criminologie et procédure pénale - (30h, 6 [ECTS](#))

Matières optionnelles

Parcours 1

Droit de la responsabilité [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit commercial - (30h, 6 [ECTS](#))

- (30h, 6 [ECTS](#))

Parcours 2

Droit du commerce international [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit des affaires - (30h, 6 [ECTS](#))

Volume horaire total proposé : 390h + 90h Practicals

Volume horaire total par étudiant : 300h + 60h Practicals

3E Année

Modules

Semestre 1

Matières principales



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Droit de la propriété intellectuelle - (30h, 6 [ECTS](#))
Droit international privé - (30h, 6 [ECTS](#))
Droit de la preuve [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))
Droit fiscal - (30h, 6 [ECTS](#))

Matières optionnelles

Parcours 1

Procédure civile [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Parcours 2

Droit européen [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Semestre 2

Arbitrage commercial et international [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit des sociétés [+ 15 heures de travaux dirigés] - (30h, 6 [ECTS](#))

Droit international des droits de l'homme - (30h, 5 [ECTS](#))

Technologie et droit - (30h, 5 [ECTS](#))

Techniques oratoires pour juristes / Procès fictifs - (20h, 3 [ECTS](#))

Mémoire (5 [ECTS](#))

"Methodology" 2h : préparation des étudiants à la rédaction d'un mémoire.

Cet enseignement ne donnera pas lieu à évaluation ni à crédits.

Volume horaire total proposé : 30h + 75h Practicals

Volume horaire total par étudiant : 300h + 60h Practicals

Volume horaire total du diplôme proposé : 1084h + 225h Practicals (ou 1064h + 225h)

Volume horaire total par étudiant : 934h + 108h Practicals

► CONTRÔLES DES CONNAISSANCES

Contrôles Des Connaissances

**Extrait du règlement des études et des examens du diplôme d'université *Bachelor of Laws* (LL.B.) (1^{ère}, 2^e et 3^e années)
- Mauritius**

Article 4

Au cours de la 1^{ère} année, pour chacun des semestres, les étudiants suivent l'intégralité des matières proposées.

Au cours des 2^e et 3^e années, les étudiants suivent l'intégralité des matières du tronc commun et choisissent obligatoirement l'un des deux parcours (*stream*).

Les enseignements assortis de travaux dirigés (*practicals*) et le mémoire (*dissertation*) sont affectés du coefficient 2.

Tous les autres enseignements sont affectés du coefficient 1.



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

Article 5

Les enseignements assortis de travaux dirigés font l'objet d'épreuves écrites d'une durée de 3 heures. Les candidats ont le choix, pour chaque matière, entre deux sujets. Pour chacune des matières concernées, la note de cette épreuve écrite, sur 20, vaut pour 75% de la note globale de la matière.

Article 6

Durant les épreuves écrites, les étudiants disposent, le cas échéant, des documents qui leur sont distribués en même temps que les sujets d'examen. En l'absence d'autorisation expresse de l'enseignant responsable de la matière, est interdit tout support d'information, de traitement de l'information ou de communication (calculatrice programmable, outil informatique, etc.). L'usage de tous recueils ou documents comportant des annotations personnelles est interdit. Toute fraude ou tentative de fraude est passible de poursuites disciplinaires.

Article 7

Les travaux dirigés font l'objet d'un contrôle continu dont la note, sur 20, établie sous la responsabilité de l'enseignant chargé de dispenser le cours magistral, est déterminée en tenant compte des connaissances de l'étudiant, de son assiduité, de ses aptitudes au traitement des questions qui lui sont soumises, des progrès accomplis. La note vaut pour 25% de la note globale de la matière.

Article 8

Les matières qui ne font pas l'objet de travaux dirigés sont sanctionnées par une épreuve orale, notée sur 20, à l'exception des enseignements *Legal Research, Skills and Methods* et *Communication Skills for Lawyers / Moot Court* qui font uniquement l'objet d'une note de contrôle continu, sur 20. Sur décision de l'enseignant titulaire du cours et après accord du responsable du diplôme, une épreuve écrite de 1 heure 30 heures, notée sur 20 et organisée conformément aux dispositions de l'article 6 ci-dessus, pourra être substituée à l'épreuve orale.

Le mémoire (*Dissertation*) prend la forme d'un travail original écrit d'au moins 50 pages et ne devant pas excéder les 100/110 pages, préparé sous l'égide d'un directeur. Il fait l'objet d'une soutenance obligatoire devant un jury composé de deux enseignants ou acteurs du monde juridique. Il est noté sur 20.

Article 9

La première session comporte deux périodes d'examens.

Les épreuves de la première période d'examens portent sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du premier semestre de l'année en cours. Elles ont lieu à l'issue du premier semestre. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.

Les épreuves de la seconde période d'examens portent sur la totalité des matières dont l'enseignement est achevé à la fin du second semestre de l'année en cours. Elles ont lieu à l'issue du second semestre. Les notes obtenues sont portées à la connaissance des étudiants.

Article 10

Une matière est validable par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

La note obtenue à un semestre résulte de la moyenne générale des notes obtenues affectées des coefficients visés à l'article 4 dans les enseignements dudit semestre.

Un semestre est validable par le jury d'examen lorsque l'étudiant a obtenu une note égale ou supérieure à 10 sur 20.

Article 11

L'étudiant est reçu à chacune des années d'études s'il a obtenu la moyenne générale à l'ensemble des enseignements affectés des coefficients précités de l'année correspondante.

La note résultant de cette moyenne permet de déterminer la mention attribuée (10 : passable, 13 : assez bien; 15 : bien; 17 : très bien).

Article 12

L'étudiant une fois admis ne peut se représenter aux mêmes épreuves.

TITRE 2 : SECONDE SESSION

Article 13

La seconde session est organisée au titre des enseignements que l'étudiant n'a pas validés à la première session.

Article 14

Le candidat présente lors de la seconde session les matières dans lesquelles il n'a pas obtenu une note égale ou supérieure à la moyenne.

Il est tenu compte, lors de la seconde session et dans les mêmes conditions que lors de la première session, de toutes les notes de contrôle continu obtenues dans les matières assorties de travaux dirigés et dans les matières faisant l'objet uniquement de notes de contrôle continu.

Article 15

Les articles 10 et 11 sont applicables à la seconde session d'examens.

En cas d'échec à la seconde session, le semestre ou la ou les matières dans lesquelles l'étudiant a obtenu la moyenne lui sont définitivement acquis.

Article 16

L'étudiant peut être autorisé à s'inscrire en 2^e année de LL.B. s'il a validé au moins quatre matières de chaque semestre, dont obligatoirement les enseignements assortis de travaux dirigés.

L'étudiant peut être autorisé à s'inscrire en 3^e année de LL.B. s'il a validé au moins quatre matières de chaque semestre, dont obligatoirement les enseignements assortis de travaux dirigés.



FORMATIONS : DROIT • SCIENCES POLITIQUES
ÉCONOMIE • GESTION • INFORMATION - COMMUNICATION

TITRE 3 : RÉGIMES SPÉCIAUX

Article 17

Dispense d'assiduité

Les étudiants en raison de leur activité professionnelle, ou ayant des enfants à charge, les handicapés, les sportifs de haut niveau ou sur dérogation exceptionnelle accordée par le Président de l'Université, peuvent être dispensés de TD. Ils devront en faire la demande écrite au Président de l'Université, accompagnée des pièces justificatives. Si la dispense est accordée, l'étudiant sera soumis pour toutes les matières de l'année d'études au seul régime de l'examen terminal pour le contrôle de ses aptitudes et connaissances. L'étudiant dispose d'un mois et demi après le début des cours du 1er semestre pour demander le bénéfice de ce régime, sauf cas de force majeure.

Par dérogation à ces dispositions, sur avis médical, le Président de l'Université pourra accorder à tout étudiant présentant un handicap ou un trouble de la santé invalidant, une dispense d'assiduité pour un semestre seulement.

Lorsqu'une matière est uniquement sanctionnée par une note de contrôle continu, cette note est remplacée par une épreuve orale sous contrôle de l'enseignant.

► POURSUITES D'ÉTUDES

Au regard de la formation reçue, tout étudiant titulaire du LL.B doit avoir la possibilité de poursuivre ses études ou sa carrière :

- > À Maurice ;
- > En France et notamment à l'Université Paris-Panthéon-Assas, si le niveau de l'étudiant le permet au regard des résultats obtenus ;
- > En Angleterre.

► CONTACT

- > Secrétariat du LL.B. en France (Paris) / **Office of Admissions in France (Paris)** : ils.mauritius@u-paris2.fr | +33 (0)1 44 41 58 83
- > Secrétariat du LL.B. à Maurice / **Office of Admissions in Mauritius** : ils.mauritius@u-paris2.fr | +230 59 41 70 89 // +230 55 09 72 00
- > Responsable académique du LL.B. / **Academic Dean of LL.B.** : [Anthony MERGEY](#), professeur

► PLUS D'INFORMATIONS

<https://ed455-egic.assas-universite.fr/fr/formations/offre-de-formation/llb-bachelor-laws-1re-2e-3e-annees-mauritius-maurice>